



Bruxelles, le 24 mai 2019
(OR. en)

9407/19

PROCIV 34
JAI 547

NOTE POINT "I/A"

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	9293/19
Objet:	Rapport de la présidence roumaine sur les principales réalisations au niveau de l'UE dans le domaine de la protection civile

1. Les délégations trouveront en annexe un rapport de la présidence sur les principales réalisations au niveau de l'UE dans le domaine de la protection civile.
2. Il est recommandé au Coreper d'inviter le Conseil à prendre note de ce rapport.

Rapport de la présidence roumaine

sur les principales réalisations au niveau de l'UE dans le domaine de la protection civile

Le présent rapport expose les principales réalisations, au niveau de l'UE, dans le domaine de la protection civile au cours de la présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne.

Le premier semestre de 2019 a été marqué par l'adoption¹ et la première phase de mise en œuvre² de la décision modifiée relative au mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU). En mars 2019, des négociations ont également commencé sur une autre proposition législative³ visant à modifier le MPCU, liée aux aspects financiers du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027.

Conformément au programme de 18 mois du Conseil⁴, la Roumanie a favorisé les activités de protection civile, mettant en priorité l'accent sur la gestion des événements à faible probabilité d'occurrence mais à fort impact ("événements de type HILP"); elle s'y est employée tout au long de la négociation des modifications du MPCU et sous sa présidence, en facilitant le processus de mise en œuvre des dispositions juridiques relatives à ce type d'événements. À cette fin, la présidence roumaine a organisé un atelier sur la préparation et la réaction en cas d'événements de type HILP, qui a eu lieu à Bucarest les 30 et 31 janvier 2019.

Un autre thème connexe à l'ordre du jour était la coopération entre l'UE et l'OTAN dans le domaine de la protection civile, un atelier et un exercice de simulation ayant eu lieu à Bruxelles les 21 et 22 février 2019.

¹ Décision (UE) 2019/420 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2019 modifiant la décision n° 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile de l'Union (JO L 77 I du 20.3.2019, p. 1).

² Décision d'exécution (UE) 2019/570 de la Commission du 8 avril 2019 fixant les modalités de mise en œuvre de la décision n° 1313/2013/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les capacités de rescEU et modifiant la décision d'exécution 2014/762/UE de la Commission (JO L 99 du 10.4.2019, p. 41).

³ Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile de l'Union (doc. 7271/19, COM(2019) 125 final du 7.3.2019).

⁴ Doc. 14518/18.

Dix ans après leur dernière réunion, les directeurs généraux des pays partenaires de l'Union pour la Méditerranée chargés de la protection civile se sont réunis en février 2019 à Barcelone et ont recensé des domaines dans lesquels ils entendent renforcer la coopération en matière de protection civile.

La déclaration de l'UE relative à la plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (13-17 mai 2019, Genève) a été approuvée, après examen par le groupe "Protection civile" et le groupe "Aide humanitaire et aide alimentaire".

Les questions relatives à la mise en œuvre du plan d'action de 2017 en vue d'améliorer la préparation aux risques en matière de sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN), ainsi qu'à la protection des infrastructures critiques européennes, ont également été abordées.

Enfin, le MPCU a été activé un certain nombre de fois en réponse à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine qui se sont produites dans le monde, tant sur le territoire de l'UE qu'en dehors de celui-ci.

1. Décision (UE) n° 2019/420 du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile de l'Union

À la suite de l'accord politique intervenu en décembre 2018, le mécanisme de protection civile de l'Union modifié a été adopté le 13 mars 2019 et est entré en vigueur le 21 mars 2019. La décision modificative renforce le mécanisme existant en introduisant plusieurs nouvelles mesures, y compris la mise en place de rescEU - une réserve européenne de capacités de protection civile qui peut être activée lorsque les capacités nationales sont saturées. Afin de faire en sorte que l'Europe soit préparée à la saison des incendies de forêt, la nouvelle législation prévoit une phase transitoire au cours de laquelle les États participants peuvent recevoir un financement pour les capacités aériennes de lutte contre les incendies qu'ils mettent à la disposition du MPCU ("transition vers rescEU").

Le 8 avril 2019, le premier acte d'exécution a été adopté, portant plus particulièrement sur la composition initiale de rescEU et la période transitoire. Un certain nombre d'États participants ont mis à disposition leurs capacités dans le cadre de la transition vers rescEU pour qu'elles soient préparées à la saison des incendies de forêt de cette année.

Lors de leur réunion informelle qui s'est tenue à Bucarest les 9 et 10 avril 2019, les directeurs généraux chargés de la protection civile ont poursuivi les discussions sur les aspects pratiques de la mise en œuvre des capacités de rescEU, notamment la nécessité de mettre en place rapidement des capacités de rescEU et des mesures "sans regret" pour l'intervention médicale d'urgence, et de faire face aux incidents CBRN.

2. Proposition de décision modifiant la décision n° 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile de l'Union

Le 7 mars 2019, la Commission a présenté une autre proposition législative visant à modifier le mécanisme de protection civile de l'Union, dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027.

La proposition de la Commission augmente de plus de trois fois le budget du MPCU - qui passe de 368,5 millions d'EUR pour la période 2014-2020 à 1,4 milliard d'EUR pour la période 2021-2027 - afin de renforcer la capacité collective des États membres et de l'UE à prévenir les catastrophes, à s'y préparer et à y réagir, en développant les capacités de rescEU, en mettant en place un réseau de connaissances en matière de protection civile, en cofinçant les coûts d'adaptation, de réparation, de transport et/ou d'exploitation des capacités mises à la disposition de la réserve européennes de protection civile, etc.

Si quelque deux tiers du budget actuel proviennent de la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté), et un tiers de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde), les nouveaux crédits financiers relèvent de la nouvelle rubrique 5 (Sécurité et défense).

La proposition supprime l'annexe I, qui prévoit une ventilation budgétaire en allouant 20 % de l'enveloppe financière à la prévention, 50 % à la préparation et 30 % à la réaction (\pm 8 points de pourcentage pour chaque pilier). Cette ventilation peut actuellement être adaptée de plus de 8 points de pourcentage et d'un maximum de 16 points de pourcentage, par voie d'actes délégués. Cette modification se justifie par la nécessité d'assurer une plus grande flexibilité en raison du caractère imprévisible des catastrophes.

Enfin, la proposition modifie l'article relatif à la visibilité et aux distinctions, afin de l'aligner sur la formulation standard concernant la communication institutionnelle utilisée dans toutes les nouvelles propositions relatives au CFP.

La présidence roumaine a repris le dossier et a entamé les négociations au sein du groupe "Protection civile".

Le 27 mars 2019, le Coreper a approuvé la décision de consulter à titre facultatif le Comité des régions et le Comité économique et social européen. Les lettres de consultation des deux comités ont été envoyées le 1^{er} avril 2019.

3. Thème prioritaire de la présidence: degré de préparation de l'UE et des États membres en cas d'événements à faible probabilité d'occurrence mais à fort impact ("événements de type HILP")

La présidence roumaine a organisé l'atelier "Se préparer à des événements à faible probabilité d'occurrence mais à fort impact - voie à suivre" (Bucarest, 30 et 31 janvier 2019).

Cette réunion a rassemblé une centaine d'experts venus de 33 États participant au MPCU, des représentants de plusieurs services de la Commission, du Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), de l'OTAN et des États-Unis. Dans le cadre de cet atelier, les participants avaient pour objectif de réfléchir aux principes et critères permettant de parvenir à une compréhension commune des événements de type HILP, d'examiner et de partager les expériences et les bonnes pratiques, et de déterminer quelles mesures de préparation et de réaction devraient être envisagées au niveau de l'UE pour gérer les éventuelles conséquences d'événements de type HILP, ce qui devrait permettre de faciliter la mise en œuvre des dispositions du MPCU en la matière.

Sur la base des réponses que les autorités nationales de protection civile avaient préalablement données à un questionnaire établi par la présidence roumaine et des travaux menés par l'atelier, un ensemble d'actions a été défini, destiné à être mis en œuvre aux niveaux local, national et de l'UE, afin d'assurer une préparation efficace aux événements de type HILP et d'y répondre, et de mettre en place les fondements de la résilience:

- l'adoption de mesures "*sans regret*", telles que la mise au point d'outils d'anticipation des événements à venir et d'analyse/de suivi futur, une appréciation de la situation et une expertise sur zone correctes, des premiers intervenants disposant du matériel adéquat et dûment informés, des solutions/une organisation adaptatives des premiers intervenants, une bonne compréhension des causes et l'identification du lieu;

- des moyens et capacités d'intervention appropriés, des capacités spécialisées destinées à être développées au titre de rescEU pour faire face à des événements de type HILP, et des moyens suffisants pour faire face à des situations d'urgence qui se prolongent;
- des plans de gestion pour l'envoi de ressources, ainsi que des solutions pour les évacuations/déplacements massifs ou individuels, ainsi que pour la gestion d'un grand nombre de blessés et de morts;
- le déploiement, d'une manière organisée et coordonnée, de toutes les ressources disponibles (publiques, privées, de la communauté concernée) aux niveaux local, national, régional et international;
- le recours à d'autres technologies avancées en matière de gestion des catastrophes (par exemple l'intelligence artificielle, les drones, la cartographie collaborative, l'analyse des sentiments sur les médias sociaux, les technologies de substitution pour les opérations de recherche et de sauvetage (SAR), la cartographie des risques, l'évaluation des dommages, etc.).

Plusieurs critères permettant de parvenir à une compréhension commune des événements de type HILP ont été relevés, à savoir notamment:

- l'imprévisibilité de l'événement;
- la complexité (effets en cascade, qui pourraient constituer une menace pour la sécurité nationale ou perturber la continuité des pouvoirs publics, ou entraîner un effondrement sur le plan social, environnemental, économique, de la santé publique ou des infrastructures critiques) ainsi que les caractéristiques et la gravité de l'impact (y compris les conséquences négatives à long terme, par exemple, les préjudices sur le plan économique et les effets sur les infrastructures critiques);
- la durée (conséquences à long terme allant au-delà de la capacité nationale à gérer l'événement);
- l'ampleur de la catastrophe (grand nombre de blessés ou de morts, déplacements massifs, effets psychologiques, etc.), lorsqu'elle dépasse les capacités nationales de réaction (y compris la capacité de solidarité mobilisée via la réserve volontaire);
- la répartition géographique (zone touchée/conséquences transfrontières);
- les particularités des mesures et des capacités de réaction nécessaires (par exemple, la nécessité de mobiliser des moyens d'intervention hautement spécialisés et très coûteux qui sont rares au niveau de l'UE);
- l'invocation de la clause de solidarité (article 222 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), l'activation du dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR), ou une demande d'assistance internationale, etc.

Des travaux ont également été menés sur les capacités spécifiques de réaction à des événements de type HILP qui doivent être développées au niveau de l'UE au titre de rescEU. Il a été fait état de plusieurs capacités susceptibles de constituer des solutions durables et efficaces au regard des coûts, à savoir notamment:

- des capacités médicales d'urgence (équipes médicales d'urgence - EMT type 3; capacités de transport aérien en matière d'évacuation sanitaire (Medevac) pour les victimes qui sont fortement contagieuses/dans un état critique/présentent de graves brûlures; constitution de stocks);
- des capacités CBRN (détection; équipes pluridisciplinaires comportant des experts; capteurs/drones; décontamination; installations de laboratoire; transports spécialisés; mise à niveau des moyens en vue de la réalisation d'opérations de recherche et de sauvetage; décontamination de masse de personnes et de véhicules) et constitution de stocks (équipements de protection; antidotes), gestion des déchets nucléaires;
- des capacités d'hébergement de masse;
- des équipements importants de communication d'urgence (plateformes; services de téléphonie vocale et de données; communication par satellite).

À la suite des travaux qui ont eu lieu au cours de l'atelier, le groupe "Protection civile" a chargé la Commission de donner la priorité aux actes d'exécution nécessaires comportant des dispositions relatives aux événements de type HILP, en commençant par le développement des capacités médicales d'urgence et des capacités CBRN.

Les prochaines présidences du Conseil de l'UE devraient s'appuyer sur les travaux réalisés pour améliorer l'efficacité du MPCU lorsque l'UE et les États membres sont confrontés à des événements de type HILP ou à leur impact.

4. Coopération UE-OTAN dans le domaine de la protection civile

La présidence roumaine et le Centre européen de la lutte contre les menaces hybrides, établi à Helsinki, ont organisé conjointement l'atelier sur le thème "Coopération UE-OTAN dans le domaine de la protection civile" (Bruxelles, 21-22 février 2019). Cet atelier a réuni 70 experts de haut niveau issus des États membres de l'UE, principalement des représentants des prestataires de soins de santé, des services de protection civile et des services d'ordre public, ainsi que des fonctionnaires de l'UE et de l'OTAN possédant une connaissance approfondie de la protection civile.

Ses principaux objectifs étaient de mettre l'accent sur la coopération UE-OTAN dans le domaine de la protection civile, y compris lorsqu'elles sont confrontées à des menaces hybrides, de déterminer de quelle manière et dans quels domaines les systèmes de soins de santé des États membres de l'UE sont vulnérables aux menaces hybrides, et d'analyser la coopération transfrontière en cas d'incident faisant de nombreuses victimes.

Il comprenait également un exercice de simulation fondé sur une urgence médicale relative à un événement de type HILP faisant de nombreuses victimes et sur un scénario de menace hybride; cet exercice a fait apparaître clairement que l'assistance fournie au titre de l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne et après l'activation du MPCU apporterait une aide dans un premier temps, mais que, à mesure que l'épidémie commence à s'étendre, cette aide pourrait ne pas être suffisante, en raison de la priorité accordée à la protection des intérêts nationaux. En outre, les stocks de matériel médical de base et spécialisé qui seraient nécessaires en cas de pandémie aérienne sont insuffisants.

Les participants se sont accordés à reconnaître:

- qu'il faut remédier aux vulnérabilités et lacunes recensées grâce à une mutualisation des ressources dans les meilleurs délais, en particulier par la constitution de stocks des matériels concernés. RescEU devrait comprendre la préparation de capacités médicales destinées à faire face à d'éventuelles lacunes médicales graves, comme cela a été décrit dans le scénario (note: les besoins en matière de réaction doivent être évalués en fonction des besoins de l'UE dans son ensemble et non des différents États membres);
- que la coopération entre l'UE et l'OTAN devrait être renforcée par des exercices à tous les niveaux, associant plus étroitement le MPCU, le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) et le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EASDCC), la mutualisation des ressources constituant un moyen efficace de prévenir les événements de type HILP et d'y répondre.

La protection civile faisant partie de la sécurité nationale, la nécessité d'accroître la capacité individuelle et collective des États membres de l'UE à prévenir les catastrophes, à s'y préparer et à y réagir, en particulier lorsque les conséquences sont démultipliées par des menaces hybrides, a été soulignée.

5. Troisième réunion des directeurs généraux des pays partenaires de l'Union pour la Méditerranée (UpM) chargés de la protection civile (Barcelone, 11-12 février 2019)

La réunion, coorganisée et coprésidée par l'UpM et la Commission, était axée sur les thèmes suivants:

- renforcer la résilience des pays méditerranéens et la coopération entre communauté opérationnelle et communauté scientifique;
- améliorer l'état de préparation par le développement des capacités;
- renforcer la sensibilisation des citoyens et leur participation à la prévention des catastrophes, ainsi qu'à la préparation et à la réaction à celles-ci, en donnant aux bénévoles et aux jeunes les moyens d'agir;
- promouvoir une assistance internationale efficace en cas de catastrophe, notamment par une mise en œuvre correcte du soutien fourni par le pays hôte.

6. Réduction des risques de catastrophe

La plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe a réuni du 13 au 17 mai à Genève des participants issus de différents secteurs, principalement au niveau ministériel. Au cours de la réunion, les participants ont fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, adopté en 2015, et ont formulé d'autres recommandations à l'intention des décideurs politiques. Ses résultats serviront au Forum politique de haut niveau (New York, juillet/septembre 2019) et au sommet des Nations unies sur le changement climatique, en septembre 2019.

Le groupe "Protection civile", en concertation avec le groupe "Aide humanitaire et aide alimentaire", s'est mis d'accord sur la déclaration faite par la Commission au nom de l'UE et de ses États membres lors de la réunion de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe⁵.

⁵ Doc. 8022/1/19 REV 1.

7. Capacité de l'UE en matière de gestion des risques

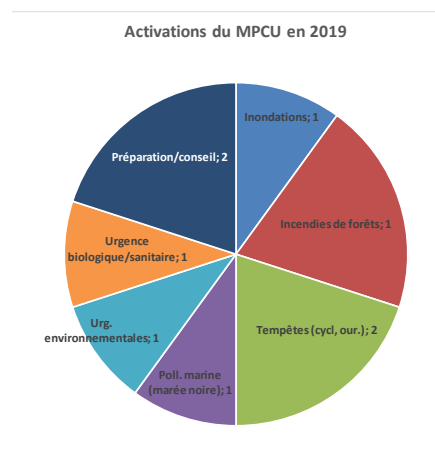
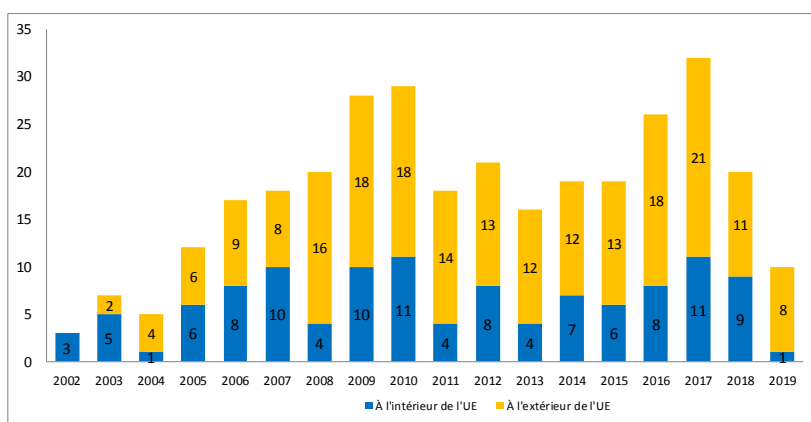
La décision relative au MPCU de 2013 (article 6) impose aux États participants de fournir à la Commission une évaluation de leur capacité de gestion des risques, consistant en une autoévaluation portant sur la réalisation d'évaluations des risques et d'une planification de la gestion des risques ainsi que la mise en œuvre de mesures de prévention et de préparation⁶. Sur cette base, la Commission a établi un aperçu de la capacité de l'UE en matière de gestion des risques en 2018.

Cet aperçu et ses principales conclusions ont été présentés lors de la 42^e réunion des directeurs généraux de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et des pays candidats chargés de la protection civile (Bucarest, 9 et 10 avril 2019).

Les enseignements tirés du processus seront intégrés dans les nouvelles lignes directrices, qui seront élaborées conformément à la décision modifiée relative au MPCU.

8. Réaction à des situations d'urgence

Depuis le début du mois de janvier 2019, le MPCU a été activé **neuf** fois (huit demandes d'aide à l'extérieur de l'UE et une à l'intérieur de celle-ci).



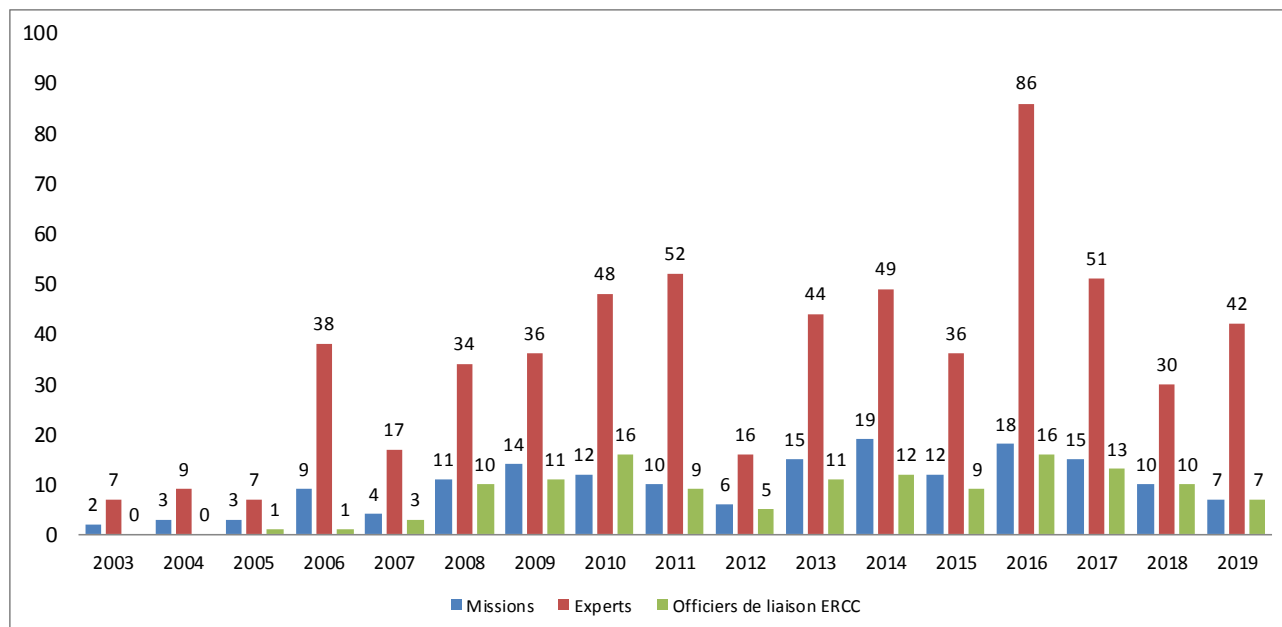
⁶ Le délai pour les premières communications d'informations a expiré en août 2018, soit trois ans après la mise au point des lignes directrices pertinentes.

Les situations d'urgence ayant conduit à l'activation du MPCU sont les suivantes:

- Urgence biologique/sanitaire: **République démocratique du Congo** - épidémie d'Ébola - soutien à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (5 avril)
- Inondations: **Iran** (8 avril)
- Préparation/conseil: **Bolivie** - mission de préparation (3 janvier) et **Géorgie** - mission de préparation (12 février)
- Pollution marine: **France** - incendie à bord du "Grande America" - déversement d'hydrocarbures (10 mars)
- Tempêtes (cyclones, ouragans): **Mozambique** - cyclone (20 mars); Inde - cyclone - Évaluation des besoins après la catastrophe (PDNA) (22 mai)
- Urgence environnementale: **Îles Salomon** (13 mars)
- Incendies de forêts: **Guatemala** (14 mai)

Le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) a également suivi et partagé des informations sur les incendies de forêts survenus en Norvège et en Suède à la fin du mois d'avril.

À ce jour, sept missions de protection civile de l'Union européenne (EUCP) ont été organisées en 2019, et 42 experts et sept officiers de liaison de l'ERCC ont été déployés. Parmi ceux-ci, six étaient des experts de l'UE affectés aux Nations unies et à l'OMS, et un était issu du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).



Le service Copernicus de gestion des situations d'urgence (EMS) a été activé en réponse à **23** demandes de cartographie par satellite, produisant plus de **200** cartes. En outre, l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) a fourni des services spécialisés de cartographie par satellite dans le domaine des déversements d'hydrocarbures pour répondre à une demande de cartes satellitaires dans un dossier de pollution marine.

Activation du MPCU au sein de l'UE

France - pollution marine - mars 2019

Le 10 mars, le navire Grande America (battant pavillon italien) a pris feu dans le golfe de Gascogne, à proximité des côtes françaises. Dans la foulée, plusieurs déversements d'hydrocarbures ont été détectés et 30 conteneurs ont été abandonnés en mer. Le 12 mars, le navire a fait naufrage et la plupart des marchandises/conteneurs ont été dispersés en mer. La France a présenté des demandes d'assistance dans le cadre du système commun de communication et d'information d'urgence (CECIS) en ce qui concerne la pollution marine, le 12 mars pour l'imagerie par satellite, et le 13 mars pour deux navires d'intervention en cas de marée noire et deux drones de surveillance aérienne.

Le 12 mars, le service CleanSeaNet de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) a été activé et deux navires d'intervention antipollution ont été déployés par l'AESM. Le 25 mars, la quantité totale récupérée a été estimée à 38 tonnes d'hydrocarbures solides et à 474 m³ de pollution liquide (hydrocarbures mélangés à de l'eau de mer). Le 19 avril, la France a mis fin à l'urgence au titre du CECIS-Pollution marine.

Activation du MPCU en dehors de l'UE

a. Bolivie - mission de préparation - janvier 2019

Le 3 janvier, le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires (JEU) a sollicité un expert du MPCU en matière d'environnement afin d'appuyer une mission d'évaluation en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe en Bolivie. L'expert de l'UE a été déployé à La Paz dans le cadre de la mission menée au titre de l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe (CADRI), qui s'est déroulée du 14 au 28 janvier. Cette mission, qui consistait en des visites sur le terrain dans trois régions exposées à des risques de chutes de neige (Oruro), d'inondations (Beni), et de sécheresse et d'incendie (Tarija), a fourni une analyse et des recommandations concernant les infrastructures des régions concernées et les mesures de préparation qui y étaient prévues. Les premières conclusions et recommandations de la mission ont été présentées à 100 fonctionnaires gouvernementaux, à La Paz, le 28 janvier.

b. Géorgie - mission de préparation - février 2019

Le 12 février, la Géorgie a présenté une demande d'assistance relative à l'évaluation de son système actuel de protection civile et à l'élaboration d'une feuille de route en vue de la création d'un centre de formation pour les pompiers, les sauveteurs et les responsables locaux en matière de gestion de crises. L'ERCC a déployé en Géorgie, du 13 au 21 mars, une équipe de protection civile de l'UE composée de 12 experts.

Le résultat de leur évaluation a été présenté le 20 mars à Tbilissi, en présence de représentants de haut niveau de différents services. La mission a pris fin le 22 mars et le rapport final est en cours d'élaboration. Le service géorgien de gestion des urgences informera la Commission européenne des suites données aux recommandations dans un délai d'un an.

c. Mozambique - cyclone tropical - mars 2019

Entre le 14 et le 15 mars, le cyclone tropical Idai, d'une intensité de catégorie 4, s'est abattu sur la ville de Beira (province de Sofala). Les vents violents et les fortes précipitations ont provoqué des crues soudaines et se sont soldés par des pertes de vies humaines ainsi que la destruction de moyens de subsistance et de biens, laissant dans leur sillage plus de 600 morts et quelque 1,85 million de personnes dans le besoin au Mozambique.

Le MPCU a été activé le 20 mars à la suite d'une demande d'assistance de l'ordonnateur national du Mozambique.

Au total, neuf États participants ont apporté leur concours dans le cadre du MPCU, dont cinq ayant fourni une aide en nature. Six États participants ont apporté leur concours en envoyant des modules/des capacités de réaction - dont quatre étaient des modules issus de la réserve européenne de protection civile - qui ont permis de fournir à la population sinistrée de Beira et alentour un soutien en matière de soins de santé, d'eau salubre et de communications. Un cofinancement des transports de près de 4 millions d'EUR a été demandé par les États participants, pour la première fois au titre de la nouvelle législation.

Deux équipes de protection civile de l'UE ont été déployées au Mozambique, en même temps que quatre officiers de liaison de l'ERCC et un épidémiologiste de l'ECDC. La première équipe est arrivée au Mozambique le 23 mars, et elle a été remplacée par la deuxième équipe à la mi-avril. Au total, les deux équipes comptaient 16 experts représentant neuf États participants différents. En outre, le MPCU a également fourni deux experts en hydrologie issus de l'équipe des Nations unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe (UNDAC).

41 cartes ont été produites par le service Copernicus de cartographie satellitaire des situations d'urgence, mis en place par la Commission européenne, et la présidence a lancé une "page de surveillance" sur la plateforme de l'IPCR, alimentée en permanence par des informations opérationnelles fournies par l'ERCC.

Il s'agissait de l'une des opérations les plus importantes menées hors de l'UE dans le cadre du MPCU, compte tenu du nombre de sauveteurs et d'effectifs de l'UE déployés (plus de 300) et de la durée du déploiement (plus de six semaines). La composante médicale était, et de loin, la plus importante déployée au titre du MPCU: quatre équipes médicales d'urgence, comptant plus de 170 médecins et infirmiers.

Cela dit, les premiers enseignements indiquent qu'un déploiement plus rapide des officiers de liaison de l'ERCC et de l'équipe de protection civile de l'UE au complet aurait permis d'accroître à la fois la visibilité de la réaction et d'améliorer la coordination des opérations du MPCU au cours de la phase de première intervention.

d. Îles Salomon - urgence environnementale - mars 2019

Le vraquier MV Solomon Trader, qui transportait de la bauxite, s'est échoué à Lavagu Bay, aux Îles Salomon, le 4 février. Le navire, qui laissait s'échapper du pétrole depuis le 15 février, transportait près de 750 tonnes d'hydrocarbures, dont 100 tonnes se sont déjà répandus dans le milieu marin environnant.

Compte tenu de la complexité de l'opération, les autorités nationales ont demandé un soutien supplémentaire de la part des Nations unies. Par la suite, l'ERCC a reçu du Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires (JEU) une demande d'assistance en vue de la mise à disposition d'un écologiste et d'un écotoxicologue spécialisé dans les déversements d'hydrocarbures.

Aucune candidature n'ayant été reçue via le CECIS, l'ERCC a mis fin à l'urgence le 19 mars.

e. RDC - épidémie d'Ebola - soutien à l'OMS - avril 2019

Le 4 avril, l'OMS a présenté via l'ERCC une demande d'assistance relative à des experts en préparation d'évacuation sanitaire, en bulles d'isolement et en consommables, à la suite de l'épidémie d'Ebola.

Un État participant a proposé trois experts expérimentés, qui ont dispensé aux parties concernées, à Beni, les 25 et 27 avril, deux formations sur l'utilisation du système d'évacuation sanitaire EpiShuttle. Une deuxième série de formations spécifiques est prévue au début du mois de juin à Goma et Beni ainsi qu'à Genève, cette dernière sous la forme de formation de formateurs. En outre, le même État participant a offert trois EpiShuttles supplémentaires.

Depuis que l'épidémie d'Ebola est apparue en République démocratique du Congo, en mai 2018, l'ERCC tient les États participants informés de l'évolution de la situation chaque semaine grâce au partage d'informations mis en place dans le cadre du CECIS et à des réunions régulières.

f. Iran - inondations - avril 2019

Une période prolongée d'intempéries dans les régions du nord et du sud-ouest de l'Iran a provoqué des inondations dévastatrices dans les provinces du Lorestan, du Khouzistan et du Golestan. Le 8 avril, le MPCU a été activé après que les autorités iraniennes ont présenté une demande d'assistance sous la forme de soins médicaux, d'eau et d'équipements sanitaires, d'abris, de produits non alimentaires, de matériel de sauvetage et d'outils.

Un officier de liaison de l'ERCC a été déployé à Téhéran le 23 avril pour se coordonner avec les autorités nationales et faciliter l'arrivée et la distribution de l'aide de l'UE issue de cinq États participants. Toute l'aide de l'UE a été distribuée par le Croissant rouge iranien aux provinces touchées.

En l'absence de délégation de l'UE à Téhéran, la présidence a apporté son soutien à la mission et organisé une réunion d'information avec les États membres de l'UE qui ont une ambassade dans le pays. Les ambassadeurs ont été informés des développements sur le plan opérationnel et la nécessité a été soulignée de poursuivre l'aide en nature.

Le Centre commun de recherche de la Commission européenne a également partagé avec les autorités iraniennes un rapport de simulation de rupture de barrage, en guise de préparation au scénario le plus pessimiste.

14 cartes ont été produites par le service Copernicus de gestion des situations d'urgences, mis en place par la Commission européenne, et la présidence roumaine a lancé une page de surveillance sur la plateforme de l'IPCR.

g. Guatemala - incendies de forêt - mai 2019

Le 14 mai, le MPCU a été activé sur la base de la demande d'assistance reçue du gouvernement guatémaltèque en rapport avec les incendies de forêt sévissant dans le pays. La demande portait notamment sur une expertise technique sous la forme d'experts en protection civile appelés à apporter un soutien stratégique, analytique et logistique en vue d'optimiser les opérations de réaction. Une équipe de protection civile de l'UE composée de huit experts et d'un officier de liaison de l'ERCC a été déployée le 19 mai pendant environ deux semaines. Au moment de l'établissement du présent rapport, la mission est toujours en cours.

h. Inde - cyclone tropical - évaluation des besoins après la catastrophe (PDNA) - mai 2019

Le coordonnateur résident des Nations unies en Inde a demandé l'assistance du MPCU pour soutenir une PDNA à Odisha, en Inde, à la suite du passage du cyclone tropical Fani. Cette demande concerne un expert dans le domaine de l'évaluation des dommages causés aux télécommunications. Les candidatures étaient toujours en cours au moment de la rédaction du présent rapport.
